



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 36301

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la demande de l'association des élus locaux contre le sida afin que la lutte contre le sida soit déclarée grande cause nationale en 2005. En effet, plus de 40 millions de personnes sont atteintes par ce virus dans le monde, près de 150 000 en France. Trop nombreux sont les Français qui oublient son caractère mortel. Faire de la lutte contre le sida une grande cause nationale en 2005 aiderait incontestablement les associations dans leur combat pour sensibiliser, de nouveau, nos concitoyens, ce qui apparaît essentiel aujourd'hui compte tenu de la recrudescence des cas de séropositivité au VIH et du retour inquiétant de maladies sexuellement transmissibles, comme la syphilis. Il souhaite connaître son sentiment sur cette requête.

Texte de la réponse

L'évolution de l'épidémie du VIH/Sida en France fait l'objet d'une attention soutenue du ministre de la santé et de la protection sociale. Aussi, la proposition portée par les principales associations de lutte contre le sida et notamment ELCS, visant à faire de la lutte contre le sida la grande cause nationale pour l'année 2005 a-t-elle retenu toute son attention tant en raison de l'importance du problème de santé publique que constitue le VIH/Sida, confirmée par les récentes données épidémiologiques, que par la nécessité de continuer à relayer la mobilisation des acteurs associatifs auprès de l'opinion publique. Bien que de nombreux autres problèmes de santé publique soient potentiellement candidats à une labellisation au titre de grande cause nationale pour 2005, ou à celle de cause d'intérêt général, le ministère de la santé soutiendra la demande des associations de lutte contre le sida dans le cadre de la procédure d'instruction des dossiers en septembre 2004. Il convient de rappeler que le soutien des pouvoirs publics en matière de lutte contre le sida est constant depuis de nombreuses années et sera réaffirmé dans les années à venir. Ce soutien se traduit, notamment par le maintien du niveau élevé des moyens financiers alloués par le ministère de la santé aux associations de prévention et d'aide aux malades, par la réalisation de campagnes et de documents d'information assurés par l'INPES, qui consacre une part très significative de son budget au VIH/Sida et par un engagement fort au niveau international.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36301

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2197

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6907